

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION
N°CD2022-09/3/13
DOSSIER N° 5324

**CONCESSION DE LOGEMENTS : COLLEGES JEAN BEAUFRET
D'AUZANCES ET MARTIN NADAUD DE GUERET**

Étaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST - EDUCATION

Rapporteur : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : CONCESSION DE LOGEMENTS : COLLEGES JEAN BEAUFRET D'AUZANCES ET
MARTIN NADAUD DE GUERET**

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021/07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse

Vu la délibération N°14/3/10 du 30 juin 2014 du Conseil général adoptant le règlement départemental relatif à l'attribution des concessions de logements dans les EPLE,

Vu les actes administratifs des collèges d'Auzances et Martin Nadaud en date des 20 et 30 juin 2022.

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,


VU l'avis de la Commission CD - SOLIDARITÉS, FAMILLES, VIES COLLÉGIENNE ET

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

ÉTUDIANTE, SPORTS

Le Conseil Départemental de la Creuse, réuni en séance publique le 30 septembre 2022 à GUERET, le quorum étant atteint,

D É C I D E :

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 
ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0063-DE

Publié sur le site www.creuse.fr le 10 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le



ID : 023-222309627-20221005-CD2022_0063-DE

- d'accorder, à titre dérogatoire, les concessions de logement des collèges Jean-BENOÎT et d'Azarnes et de Martin NADAUD à Guéret pour l'année scolaire 2022-2023.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions d'occupation précaire de logement annexées à la présente délibération (annexes I et II).

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET